

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 15 NOVEMBRE 2023

06- Objet : SAEML « SEM ALBRET » – DESIGNATION DES REPRESENTANTS - MODIFICATION

N° Ordre : DE-100-2023

Rapporteur : Le Président de séance

Nomenclature : 7.9 finances locales – prise de participation

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Andiran, après convocation régulière du Président du 09 novembre 2023, et sous la présidence de Monsieur Francis MALISANI, 1^{er} Vice-Président.

Membres présents (39 du point 01 à 04 puis 40 du point 05 à 22) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : -

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO, Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : -

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Frédéric SANCHEZ et Nicolas LACOMBE (arrivé à partir du point 05)

Pompiet : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Joël CHRETIEN, suppléant

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : -

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Michel DAUNES

AR Prefecture

047-200068948-20231115-DE_100_2023-DE
Reçu le 21/11/2023

Bruch : M. Alain LORENZELLI à M. Pascal BOUTAN

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIÉ

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON à M. Jacques ETCHEVERRIA et M. Jacques LAMBERT à M. Pascal LEGENDRE

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI à M. Francis MALISANI

Membre absent excusé (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC, suppléé par M. Joël CHRETIEN

Membres absents non excusés (05 du point 01 à 04 puis 04 du point 05 à 22) :

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA

Nérac : Mmes Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et Mélanie SERRES-SOLANO et Nicolas LACOMBE (jusqu'au point 04)

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 47

Absents : 13

- Dont « pour » : 47

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DE-054-2021 du 19 mai 2021 portant sur la constitution de la SEM Albret, la prise de participation d'Albret Communauté et la désignation de ses représentants ;

Le Président rappelle qu'Albret Communauté, engagée dans le programme Territoire à Energie Positive (TEPOS) depuis 2018, avec pour objectif d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050 (plusieurs actions sont ainsi menées afin de réduire la consommation d'énergie et d'augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire). Dans ce cadre, Albret Communauté a souhaité se doter d'une Société d'Economie Mixte Locale (SEML) ayant pour objet principal la mise en œuvre opérationnelle de la démarche initiée. Ainsi, quatre partenaires techniques ont rejoint la Communauté de Communes dans ce projet et ont participé au capital social de départ de 500k€ pour créer la SEML Albret le 2 juillet 2021.

Le conseil d'administration est composé de 16 membres. En son sein, Albret Communauté dispose de 8 sièges à ce Conseil, désignés par le conseil communautaire, à savoir :

- Alain Lorenzelli
- Nicolas Choisnel
- Pascal Legendre
- Alain Polo
- Jean-Louis Molinié
- Nicolas Lacombe
- Didier Soubiron
- *Alban Cassagnabère*

Considérant le décès d'Alban Cassagnabère, Maire de Calignac, survenu le 21 juillet 2023.

AR Prefecture

047-200068948-20231115-DE_100_2023-DE
Reçu le 21/11/2023

Considérant les résultats des élections municipales partielles du 15 octobre 2023 sur Calignac, à la suite desquelles Stéphanie David a été élue Maire le 20 octobre 2023 ;

Considérant les modalités de désignation visées par l'article L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT,

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En conséquence, Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de ne pas procéder par vote à bulletin secret,

Il convient de désigner un nouveau représentant d'Albret Communauté à la SEM Albret, pour remplacer M. Cassagnabère.

Le Conseil Communautaire
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► **De ne pas procéder** par un vote à bulletin secret ;

► **De désigner** Madame Stéphanie David, en vue de représenter Albret Communauté au conseil d'administration de la SEM Albret, en remplacement de M. Alban Cassagnabère.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : 21 NOV. 2023